

## Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

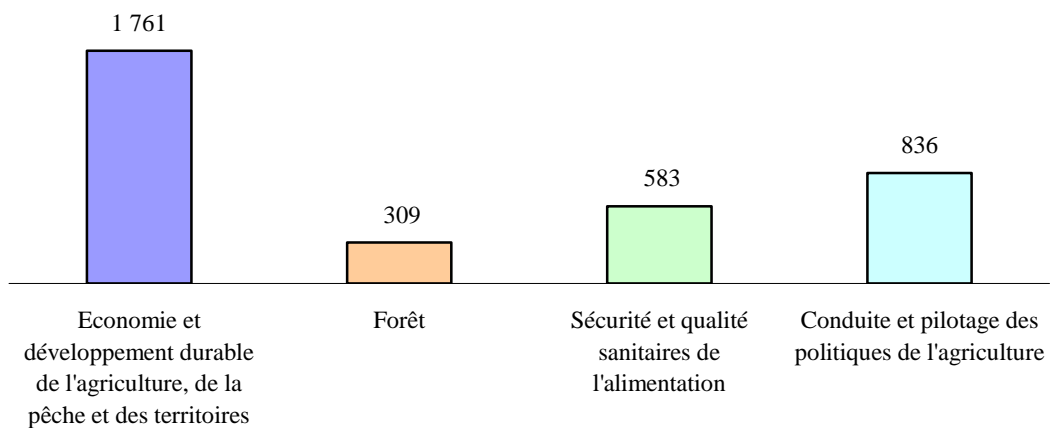
---

**Autorisations d'engagement : 3,24 milliards d'euros**  
**Crédits de paiement : 3,49 milliards d'euros**  
**Emplois de l'État : 16 292 équivalents temps plein travaillé (ETPT)**  
**Emplois des opérateurs : 16 952 équivalents temps plein (ETP)**

La mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales » a vocation à accompagner les évolutions des secteurs agricole et rural, forestier et de la pêche, en poursuivant les objectifs suivants : la gestion durable des ressources et l'aménagement du territoire, la pérennité et la compétitivité de la production agricole et la sécurité alimentaire. Elle met à disposition des publics concernés des aides financières, des structures de promotion et de conseil et des services régulateurs.

### 1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009  
(en millions d'euros)



La mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales » est composée de quatre programmes.

**Le programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires »** (1,761 milliard d'euros), issu de la fusion des programmes « Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural » et « Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés », soutient l'adaptation des filières à l'évolution des marchés. Il assure également la gestion des aléas de production et l'appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations

agricoles. Il vise enfin à promouvoir une gestion durable des territoires, des pêches et de l'aquaculture en développant des pratiques respectueuses de l'environnement.

**Le programme « Forêt »** (309 millions d'euros) met en œuvre les actions destinées à favoriser le développement économique de la filière forêt-bois, préserver le patrimoine forestier domanial, améliorer la gestion des forêts, prévenir les risques et protéger la forêt. L'application du régime forestier est assurée par l'Office national des forêts (ONF), opérateur du programme.

**Le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »** (583 millions d'euros) regroupe les crédits destinés à l'amélioration de la qualité des productions agricoles et de la santé des consommateurs. Il assure la mise en œuvre d'actions dans les domaines de la protection des végétaux et des animaux, de la santé, de la sécurité et de la qualité de l'offre alimentaire. Il comprend également les moyens des services vétérinaires. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) est le principal opérateur de ce programme.

**Le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »** (836 millions d'euros) regroupe l'ensemble des moyens (fonctionnement et personnel) de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de la pêche, à l'exception des services vétérinaires et de l'enseignement agricole.

## **2. Principales orientations pour 2009-2011**

Le ministère contribue activement à la stratégie de redressement des finances publiques, avec une baisse de 10 % du montant de la mission sur la période.

La diminution prévisionnelle, à compter de 2010, du budget du ministère de l'Agriculture et de la pêche, se place dans le cadre des rééquilibrages prévus par le bilan de santé de la PAC, notamment en faveur du secteur de l'élevage.

La programmation pluriannuelle 2009-2011 reflète la mise en œuvre de nombreuses réformes issues de la révision générale des politiques publiques (RGPP), comme la modernisation des structures administratives du ministère et la rationalisation de ses interventions.

Outre la réalisation d'économies, la mise en œuvre des réformes permettra de mettre l'accent sur les moyens en faveur des priorités du ministère :

- renforcer le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs ;
- améliorer les outils de gestion des crises et aléas climatiques, notamment grâce à une montée en puissance de l'assurance récolte ;
- contribuer à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, avec le plan « EcoPhyto » 2018 et un soutien renforcé à l'agriculture biologique ;
- assurer la pérennité de la filière pêche grâce à la poursuite du « Plan pour une pêche durable et responsable » ;
- mieux protéger les consommateurs et les animaux (gestion des maladies animales et autres risques sanitaires liés aux aliments) ;

- accompagner les réformes des structures administratives grâce à un effort en matière de formation, d'immobilier et d'informatique.

Enfin, l'intégration du programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » dans la mission traduit un renforcement de la cohérence de l'action du ministère, perceptible également sur le terrain, avec le regroupement de l'ensemble des missions du ministère au sein de directions régionales élargies.

### **3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP**

Le souci de renforcer l'efficacité des politiques mises en œuvre par le ministère conduit, dans le cadre de la RGPP, à rationaliser certains dispositifs d'intervention :

- concentration des interventions en faveur des associations du monde rural sur les obligations communautaires en la matière (financement du Réseau rural) ;
- transfert aux régions des biens des sociétés d'aménagement rural et arrêt du financement par l'État des travaux d'hydraulique agricole ;
- rationalisation des aides à la cessation d'activité, et notamment suppression des préretraites agricoles, en cohérence avec la politique du Gouvernement en matière d'emploi des seniors ;
- transfert aux filières professionnelles de l'élevage de la responsabilité et du financement du service de l'équarrissage.

S'agissant des structures du ministère, plusieurs réformes importantes, décidées dans le cadre de la RGPP, sont en cours de mise en œuvre :

- fusion des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (DDAF) et des directions départementales de l'équipement (DDE) ;
- création de nouvelles directions régionales regroupant l'ensemble des missions du ministère ;
- réorganisation de l'administration centrale, resserrée autour d'un secrétariat général et de quatre directions ;
- intégration des services régionaux des offices agricoles au sein des nouvelles directions régionales du ministère.

Les établissements publics participent également à cet effort de modernisation, d'optimisation et de rationalisation de l'action publique :

- fusion des offices d'intervention agricoles, d'une part, et de l'Agence unique de paiement (AUP) et du Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), d'autre part, pour créer, le 1<sup>er</sup> janvier 2009, deux nouveaux établissements, France AgriMer et l'Agence de services et de paiements ;
- recentrage progressif des Haras nationaux sur leurs missions de service public et évolution vers un office du cheval permettant de mieux structurer la filière ;

- réalisation par l'Office national des forêts (ONF) de gains de productivité permettant de maîtriser les coûts de gestion de la forêt publique et de verser un dividende à l'État, en fonction de l'évolution du cours des bois ;
- regroupement au sein d'un établissement national unique du Centre national professionnel de la propriété forestière et des centres régionaux de la propriété forestière ;
- consolidation du réseau des chambres d'agriculture autour des chambres régionales, en recherchant une mutualisation des missions et des fonctions.

### Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	<b>3 579</b>	<b>3 239</b>	<b>2 927</b>	<b>2 917</b>
Crédits de paiement	<b>3 394</b>	<b>3 489</b>	<b>3 158</b>	<b>3 034</b>

<p><b>Ministre concerné :</b>  <b>- Agriculture et pêche</b></p>
--